



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : EDUCATION

Rapport - Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2023 - Avis du Conseil Municipal

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les mesures d'ouvertures et fermetures de classes pour les écoles de la Ville.

Les orientations prioritaires présentées par l'Éducation Nationale pour l'attribution des postes d'enseignants sont les suivantes :

- Finaliser le plafonnement des classes à 24 pour les grandes sections de maternelle, les CP et CE1,
- Poursuivre le dédoublement de 100% des classes de grandes sections en REP+,
- Accompagner l'école inclusive et poursuivre le plan autisme,
- Accompagner la diversité des territoires, avec une attention particulière pour la ruralité,
- Ajuster les moyens d'enseignement à la décroissance démographique tout en préservant le ratio élèves/enseignants.

A l'échelle de l'Académie de Dijon, 72 postes seront supprimés dans les établissements du 1^{er} degré à la rentrée scolaire, dont 16 pour le Département de la Côte-d'Or.

1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2023

- – Ouvertures de classes (9)
 - Ouvertures de classes (5)

	Nombre de classes après mesures	Moyenne d'élèves par classe après mesure
Colette Maternelle	4	16,8
Alain Millot Maternelle	4	21,8
Dampierre Maternelle	5	24,2
Drapeau Élémentaire	7	22,1
Champs Perdrix Élémentaire	9	15,8

1.1.2- Fermeture de classe en 2022 non confirmée pour 2023 (réouverture) (1)

	Nombre de classes après mesures	Moyenne par classe après mesure
Darcy élémentaire	8	24

1.1.3- Ouvertures de classes en 2022 confirmées pour 2023 (3)

	Nombre de classes après mesures	Moyenne par classe après mesure
Château de Pouilly Maternelle	6	24,2
York Élémentaire	9	15,3
Lamartine élémentaire	11	15,8

1.2 – Fermeture de classes (13)

1.2.1- Fermetures de classes (7)

	Nombre de classes après mesures	Moyenne par classe après mesure
Champollion Élémentaire	13	14,1
Petites Roches Maternelle	2	24
Victor Hugo élémentaire	9	23,4
Petit Citeaux Maternelle	2	26
Joséphine Baker élémentaire	8	21
Champs Perdrix Maternelle	4	18,5
Anjou Maternelle	4	18,8

1.2.2- Ouvertures de classes en 2022 non confirmées pour 2023 (fermetures) (1)

	Nombre de classes après mesures	Moyenne par classe après mesure
Alsace élémentaire	6	17,8

1.2.3- Fermetures de classes prononcées en 2022 et confirmées en 2023 (5)

	Nombre de classes après mesures	Moyenne par classe après mesure
Montmuzard Maternelle	6	22,8
Joséphine Baker Maternelle	2	24
Larrey Élémentaire	7	24,1
Voltaire Élémentaire	11	23,5
Victor Hugo maternelle	6	21,2

Au total, 9 ouvertures et 13 fermetures de classe sont comptabilisées.

Le solde ouvertures/fermetures est donc de – 4 classes.

A noter en outre, la transformation d'une classe dédoublée en « Dispositif Moins de 3 ans » à l'école maternelle Alsace.

2. L'avis du Conseil Municipal

Il est proposé que le Conseil Municipal :

- Émette un avis favorable aux ouvertures de classes ;
- Émette un avis défavorable à la fermeture des classes Petites Roches maternelle, Petit Citeaux maternelle, Champs Perdrix maternelle, Anjou maternelle et demande le réexamen de ces mesures ;
- Demande le réexamen de la demande formulée par la Ville depuis plusieurs années de créer un 4ème dispositif UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) en complément des 3 dispositifs existants, qui sont insuffisants pour répondre au besoin d'accueil des enfants allophones du territoire.

En outre, le Conseil municipal souhaite interpeller la Direction académique sur deux points :

- La répartition des postes à l'échelle du Département ne tient pas suffisamment compte de la dynamique démographique dijonnaise. En effet, la baisse des effectifs des écoles dijonnaises est contenue (- 100 élèves) au regard de la baisse constatée à l'échelle nationale, mais également par rapport au reste du Département. Ce constat est cohérent avec les données de l'INSEE du dernier recensement, qui montrent que si le département de la Côte-d'Or a gagné plus de 4 300 habitants, la seule ville de Dijon en a quant à elle gagné 5 000. En d'autres termes, le département gagne des habitants parce que le nombre de dijonnais augmente. De la même manière, la tranche des 0-14 ans a progressé à Dijon (+468) et a baissé ailleurs dans le Département (-3 611).

- L'Éducation nationale prend en compte pour répartir les postes, l'indice de position sociale (IPS), indicateur créé par le Ministère pour appréhender les inégalités sociales des territoires. Or, ces données permettent de constater que l'IPS des écoles du Département est en moyenne plus favorable que celui des écoles de Dijon.

Ces deux éléments devraient trouver une traduction concrète dans la répartition des postes d'enseignant pour accompagner les élèves les plus en difficulté du territoire dijonnais.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'émettre** un avis favorable aux ouvertures de classe ;

- **d'émettre** un avis défavorable aux fermetures de classe des Petites Roches maternelle, Petit Citeaux maternelle, Champs Perdrix maternelle, Anjou maternelle et demande le réexamen de ces mesures.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 3 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN